

7 mediation du Czard; Que les démarches
„ qu'ils avoient faites à la Cour de Vien-
„ ne, prouvoient le contraire; Que le Ge-
„ neral Flemming se moquoit d'eux, lors
„ qu'il disoit, qu'on devoit prendre le Roi
„ Auguste pour Mediateur; que ce seroit le
„ faire Juge dans sa propre cause, puisque
„ si Sa Majesté n'avoit pas fait entrer de sa
„ propre autorité les Troupes étrangères,
„ & laissé leurs vexations violentes impu-
„ nies, ils n'auroient pas eu besoin d'en ve-
„ nir aux extrémités de se confederer. Que
„ la Noblesse n'a pris les armes qu'après
„ avoir inutilement porté ses plaintes à Sa
„ Majesté & à son Conseil, contre la vio-
„ lation de leurs libertés & privileges, dont
„ lui (le General Flemming) même avoit
„ été un des principaux Auteurs de cette
„ violence, &c. Après quoi ils se retirerent,
„ ayant fait des protestations sur l'injustice
„ avec laquelle on traitoit une Noblesse li-
„ bre & indépendante.

L'Evêque de Cujavie, l'un des Plenipo-
tentiaires du Roi Auguste, rechercha les
Deputez de la Confederation, pour renouer
les Conférences. Ils y acquiescerent, sous
la promesse qu'on leur donna, d'une pleine
satisfaction. Cette entrevüe se tint dans la
maison des Jesuites le 8. Octobre, où l'on
ne traita principalement que de la prolon-
gation de la suspension d'armes, dans la-
quelle le Comte Flemming ne voulut pas
se trouver, jusques à ce que les Deputez de
la Noblesse Confederée eût acquiescé que
la Pologne fourniroit l'entretien des Trou-
pes Saxonnes, jusqu'à l'évacuation: Ceux-
ci rejeterent cette proposition, & cepen-
dant